

O

sous-alimentée en biens publics, ce qui aggrave les problèmes actuels de pauvreté dans les milieux ruraux, d'insécurité alimentaire, de dégradation de l'environnement, d'exode rural et d'instabilité sociale que connaissent la plupart des pays en développement.

Pour lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire, deux choses sont essentielles. D'une part, la population sous-alimentée doit avoir les moyens économiques d'accéder à la nourriture grâce à des possibilités de gagner des revenus suffisants; d'autre part il faut assurer, par la production intérieure ou les importations, ou les deux, que des vivres sont matériellement disponibles.

Si l'on considère que 70 pour cent des personnes qui dans le monde connaissent une pauvreté extrême et l'insécurité alimentaire vivent dans des régions rurales, on comprend que l'agriculture, qui est l'activité économique prépondérante de ces régions, joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Les pauvres des régions rurales sont tributaires de l'agriculture à la fois pour leurs revenus et pour leurs besoins alimentaires. Ainsi, l'un des moyens les plus efficaces pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire chronique consiste à recourir à des mesures visant à exploiter le potentiel agricole considérable des pays en développement pour accroître la productivité de l'agriculture, les revenus en milieu rural et la production alimentaire.

Si elle est essentielle, la contribution des importations de produits alimentaires à la sécurité alimentaire est cependant limitée par les capacités des pays en développement d'acquérir des devises. Ainsi, combler le déficit alimentaire par des importations commerciales ne constitue pas toujours une

2. Il est urgent de réduire rapidement et sensiblement les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, de sorte que les pays en développement aient des possibilités de bénéficier de produits transformés à forte valeur ajoutée.
3. Il convient d'étudier des mesures qui permettraient aux pays en développement de protéger les petits agriculteurs et les agriculteurs à faibles ressources des conséquences néfastes des poussées temporaires des importations, en particulier de produits subventionnés.
4. Les pays en développement auraient besoin d'un maximum de flexibilité en ce qui concerne les mesures visant à accroître l'offre intérieure de produits alimentaires de base.
5. Tant que la protection et le soutien de l'agriculture n'auront pas été sensiblement réduits dans les pays développés, les pays en développement ne devraient pas être tenus de continuer à réduire leurs droits de douane consolidés ou leurs subventions internes.
6. Il importe également de trouver des moyens de mettre en œuvre effectivement la Décision ministérielle de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.
7. En ce qui concerne les normes SPS et OTC, il convient, comme le prévoient les accords pertinents, d'apporter une assistance accrue aux pays en développement pour leur permettre de participer plus activement aux travaux des organismes à activité normative et de renforcer leur capacité de respecter ces normes. Cette aide servirait leurs intérêts à la fois sur le plan intérieur et au niveau commercial. Dans ce contexte, je souhaite rappeler la déclaration conjointe des dirigeants de la FAO, de l'OMS, de l'OIE, de l'OMC et de la Banque mondiale.
8. Enfin, je tiens à appeler l'attention sur le fait que, la semaine dernière, la 31^{ème} Conférence de la FAO a adopté le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), un traité juridiquement contraignant contenant des dispositions pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA ainsi que pour le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique. Il comporte plusieurs points sur lesquels une coopération, une complémentarité et une synergie avec l'OMC en général et le Conseil des ADPIC en particulier serait indispensable.

Je tiens à souligner une fois de plus l'importance de l'investissement dans l'agriculture pour améliorer la sécurité alimentaire. Il est avéré que les pays qui ont réduit le nombre de personnes sous-alimentées dans les années 90 ont sensiblement augmenté les biens d'équipement dans l'agriculture tandis que ces biens d'équipement diminuaient dans les pays où le nombre de personnes souffrant de la faim augmentait.

En conclusion, la FAO est déterminée à continuer de jouer son rôle et de contribuer aux efforts internationaux en vue d'atteindre le double objectif visant à lutter contre la faim et la pauvreté, d'une part, et à évoluer vers un "système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché", d'autre part.
